

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Pref  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 14 Mars à 18:15, le Conseil Municipal de la Commune de HORNAING s'est réuni à la Salle de mariage, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELANNOY Frédéric, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

**Présents** : M. DELANNOY Frédéric, Maire, Mmes : CHATELIN Sandrine, DE BOER Vanessa, DELBECQ Sylvie, DESMYTER Gaëlle, DUHEM Gwenaëlle, FIEVET Christelle, HOUZE Marie-Martine, DELCROIX Séverine, MOREAU Valérie, NOULETTE Jessica, RASSE Virginie, VANDEWALLE Stéphanie, VILCOT Lise-Marie, MM : ANTOINE Jean-Luc, CLOCHARD Jean-François, DESMOUCELLE Didier, JAMROZ Alain, MARTINACHE André, RATAJCZAK Christophe, SAVARY Gabriel, SERRURIER Yvon, VELU Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : ACSETTONE Grégory à M. VELU Philippe, BRICE Emile à Mme DELCROIX Séverine, GAZET Christian à Mme DESMYTER Gaëlle, HOCQ Daniel à M. DELANNOY Frédéric

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MOREAU Valérie

202308 – Convention Territoriale Globale

Monsieur le Maire informe que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) à été la démarche contractuelle majeure, portée par les CAF, afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Ce contrat a été remis en question, du fait notamment de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion.

La CAF du Nord propose de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet sociale de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la Collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants :

-enfance,

-jeunesse,

- parentalité,
- accès aux droits,
- inclusion numérique,
- animation de la vie sociale,
- logement
- handicap.

Cet engagement vise par ailleurs, à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services et aux familles du territoire. Sa signature conditionne le maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse arrivé à échéance le 31/12/2022 par le biais des bonus territoires.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement, afin de garantir le paiement des prestations de service pour les équipements concernés par l'arrivée à échéance du CEJ au 31/12/2022 et géré par la collectivité.

Le diagnostic et le plan d'action seront formalisés par la collectivité avec l'aide des services de la CAF du Nord et un comité de pilotage sera mis en place.

**AUTORISE** le lancement de la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/04/2023  
Le Maire  
Frédéric DELANNOY

